

## Camp de jour Splash de la Ville de Saint-Constant Communiqué aux parents



## Première journée de camp

Lors de la première journée de fréquentation du camp de jour, tous les parents devront se présenter au bureau d'accueil afin de remplir un formulaire d'acceptation des risques, et ce, pour chacun des enfants. Si vous désirez imprimer le formulaire à l'avance, vous pouvez le trouver à la fin de ce communiqué. Tous les enfants présents au camp de jour dont le parent n'aura pas signé et déposé le formulaire le matin de leur première journée de camp recevront un appel de la part du responsable de site afin que le document soit signé à la fin de la journée. Si le formulaire n'est pas signé au début de la deuxième journée de fréquentation de votre enfant, celui-ci ne pourra pas être accepté au camp de jour, et ce, tant que le formulaire n'aura pas été signé.

Dès l'ouverture du camp de jour, les enfants devront participer aux routines de lavage des mains instaurées dans l'ensemble des sites de camp de jour. Du gel désinfectant ainsi que du savon antibactérien seront disponibles en quantité suffisante. Les employés seront soumis aux mêmes routines de lavages des mains, en plus de devoir faire une désinfection régulière du matériel utilisé.

En ce qui concerne l'entretien général des locaux, des employés d'entretien seront présents afin de s'assurer que tous nos sites sont propres et désinfectés tout au long de la journée.

Toutes ces mesures sont mises en place afin de diminuer les possibilités de propagation de la COVID-19 dans nos milieux de camp.

## Service de garde

Nos heures d'ouverture demeurent les mêmes qu'à l'habitude. Le camp de jour est offert de 9 h à 15 h 30, et le service de garde est offert de 6 h 30 à 9 h le matin, ainsi que de 15 h 30 à 18 h en soirée.

### Procédures d'arrivée et de départs

Cette année, les procédures d'arrivée et de départ des enfants seront un peu différentes des années antérieures. Lors des journées de beau temps, l'accueil des enfants et des parents et le départ se feront à l'extérieur. Lors des journées de pluie, l'accueil intérieur sera possible, mais un nombre limité de parents pourront être à l'intérieur de nos bâtiments. Nous vous invitons à prendre connaissance des procédures détaillées.

#### Arrivée en journée de beau temps :

- Le parent doit accompagner l'enfant jusqu'à la table d'accueil se trouvant à l'extérieur. Toutes nos tables d'accueil seront mises bien à la vue des parents;
- L'employé du camp de jour enregistre la présence de l'enfant et informe le moniteur via radio-émetteur de son arrivée;
- L'enfant est dirigé vers son groupe, où son moniteur l'attendra. Il se désinfecte les mains avec le moniteur. Si le groupe est déjà sur le terrain extérieur, l'enfant sera invité à garder ses effets personnels et à aller rejoindre son groupe. Le moniteur s'occupera d'accompagner tout son groupe à l'intérieur pour déposer leurs effets à l'endroit prévu afin d'éviter que des enfants circulent seuls sur le site de camp de jour.

#### Départ en journée de beau temps :

- L'employé responsable de l'accueil est posté près du débarcadère ou du stationnement du site;
- Le parent est invité à rester dans sa voiture et se présenter près du poste d'accueil. Si le parent se présente à pied ou à vélo, il sera invité à respecter la distanciation physique;
- L'employé va demander au parent de présenter sa pièce d'identité via le côté passager de la voiture afin de favoriser la distanciation. Dans le cas d'un parent à pied, il devra présenter également une pièce d'identité à distance. Le parent est ensuite invité à se déplacer dans une place de stationnement adjacente afin d'attendre l'arrivée de son enfant;

- L'employé d'accueil informe le moniteur de l'enfant que celui-ci doit quitter. Le moniteur assiste l'enfant dans la désinfection de ses mains et s'assure d'avoir un contact visuel avec l'enfant jusqu'à ce que celui-ci soit rendu au poste d'accueil. Le moniteur de chacun des groupes est responsable de s'assurer que les boîtes à lunch soient près du groupe à l'extérieur à partir de 15 h 30;
- L'enfant se présente au poste d'accueil où l'employé présent s'assure qu'il joigne de façon sécuritaire son parent.

\*Il est à noter que l'accueil de type « service au volant » sera priorisé pour les départs des enfants, mais que les parents peuvent sortir de la voiture pour attendre les enfants. Ils devront seulement s'assurer de respecter les règles de distanciation sociale.

### **Arrivée en journée de pluie :**

- Le parent doit accompagner l'enfant jusqu'à l'entrée du bâtiment puisque l'accueil se fera à l'intérieur. À moins de nécessité, nous demandons au parent de laisser l'enfant entrer seul à l'intérieur. La table d'accueil y sera placée bien à la vue. Toute personne qui entre dans un bâtiment (enfant, parent ou employé) doit se désinfecter les mains;
- L'employé du camp de jour enregistre la présence de l'enfant et l'invite à aller rejoindre son groupe dans le local attitré pour tout l'été.

### **Départ en journée de pluie :**

- L'employé responsable de l'accueil est posté à l'intérieur du bâtiment;
- Le parent est invité à entrer à l'intérieur et à se désinfecter les mains. Le nombre de parents présents à l'intérieur lors des jours de pluie devra respecter la capacité spécifique à chacun des sites (entre 1 et 3). Lorsque le nombre maximal est atteint, les parents seront invités à attendre qu'une famille sorte du bâtiment avant de pouvoir entrer. La majorité des bâtiments ne présente pas de hall extérieur couvert, il sera donc parfois nécessaire d'attendre dans la voiture;
- L'employé va demander au parent de présenter sa pièce d'identité à distance;
- L'employé d'accueil informe le moniteur de l'enfant que celui-ci doit quitter. Le moniteur assiste l'enfant dans la désinfection de ses mains et s'assure d'avoir un contact visuel avec l'enfant jusqu'à ce que celui-ci soit rendu au poste d'accueil;
- L'enfant se présente au poste d'accueil où il pourra rejoindre son parent.

### **Rappels importants**

- Il est fortement recommandé d'accompagner l'enfant à la table d'accueil lors des journées de beau temps, ou à tous les lundis, puisque l'employé d'accueil devra poser les trois questions suivantes à chaque début de semaine :
  - Avez-vous été en contact avec une personne ayant voyagé dans les 14 derniers jours?
  - Vous sentez-vous bien ce matin ? Avez-vous eu de la fièvre, de la toux ou des difficultés respiratoires dans les dernières 48 heures?
  - Avez-vous été en contact avec une personne présentant des symptômes de la COVID-19 dans les dernières 48 heures?
- Si vous devez venir chercher votre enfant à l'extérieur des heures d'accueil habituelles, vous devez absolument téléphoner aux responsables du site avant de vous présenter. Les numéros de téléphone seront diffusés dans le premier journal, qui sera publié au maximum le matin du lundi 22 juin, sur le site web de la Ville de Saint-Constant, sous l'onglet *Camp de jour*.
  - Heures d'accueil du matin : 6 h 30 à 9 h 00
  - Heures d'accueil de l'après-midi : 15 h 00 à 18 h 00

### En cas de pluie

Tous nos groupes auront un local attitré lors des journées de pluie. La capacité de chacune des salles a été calculée en tenant compte des exigences du *Guide relance des camps en contexte COVID-19* de l'Association des camps du Québec, approuvé par la Direction de la santé publique. Il est à noter que la distanciation sociale pourra être respectée.

Dans les sites-écoles, le gymnase aura été subdivisé à l'avance, et chaque groupe aura sa portion du gymnase attitré. Les moniteurs auront tous une banque d'activités en cas de pluie qui répond aux mesures d'hygiène et aux mesures de distanciation sociale. Des activités amusantes et ludiques seront proposées, même lors des journées où les enfants devront être à l'intérieur.

## Sac à dos

L'usage du sac à dos pour apporter les effets personnels de votre enfant sera toujours à favoriser cet été. Dans le but de réduire les échanges de matériel entre les sites de camp de jour et la maison, nous vous encouragerons à laisser le sac à dos de l'enfant dans son casier pour la semaine entière. En ce qui concerne la boîte à lunch, votre enfant sera invité à repartir avec celle-ci tous les jours. De plus, si ce dernier participe à des activités d'eau, il pourra mettre ses vêtements mouillés dans un sac de plastique et les rapporter à la maison la journée même. Chaque vendredi, nous inviterons les enfants à prendre leur sac à dos afin de le rapporter à la maison.

**En tout temps**, l'enfant doit avoir dans son sac à dos :

- Un tube de crème solaire identifié à son nom;
- Un chapeau ou une casquette;
- Une bouteille d'eau réutilisable;
- Un maillot de bain et une serviette;
- Un sac de plastique pour mettre ses vêtements mouillés;
- Un coffre à crayons de base incluant des crayons de couleur, un bâton de colle et une paire de ciseaux;
- Un petit contenant de gel désinfectant.

## Programmation des activités

Les équipes d'animation en collaboration avec les responsables de chacun des sites en sont à l'élaboration de la programmation de chaque journée. En plus des heures de planification faites durant les semaines de camp de jour, les employés ont également des périodes de planification avant le début du camp de jour.

Chacune des activités planifiées est adaptée aux mesures de distanciation sociale ainsi qu'aux mesures d'hygiène exigées dans les camps de jour. Les responsables de chacun des sites vérifient toutes les planifications des moniteurs afin que celles-ci soient conformes à nos exigences. Il est à noter que cette année, les activités se dérouleront à l'extérieur, sauf en cas de pluie, ou de chaleur insupportable. De plus, seul le matériel qui se désinfecte facilement pourra être utilisé et les activités favorisant le moins d'échanges de matériel possible seront priorisées. Les enfants devront laver leurs mains à la fin de chaque activité.

## Procédures à suivre si un campeur présente des symptômes liés à la COVID-19

Symptômes à surveiller :

- ✓ Fièvre;
- ✓ Apparition ou aggravation d'une toux;
- ✓ Difficultés respiratoires;
- ✓ Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

Si un enfant présente un ou plusieurs symptômes ci-haut, il ne pourra fréquenter le site de camp de jour sur lequel il est inscrit. Afin de faire un suivi avec la Direction de la santé publique et nos employés, nous vous inviterons à nous communiquer le plus rapidement possible toute apparition de symptômes ou aggravation de l'état de santé de votre enfant. Si un moniteur s'aperçoit qu'un enfant présente des symptômes liés à la COVID-

19 durant les activités du camp de jour, nous prendrons soin de ce dernier et des autres enfants du groupe. **Un responsable vous contactera afin de vous informer de la situation et vous devrez venir chercher votre enfant immédiatement.** L'enfant identifié sera invité à jouer avec son moniteur dans un local isolé du reste du groupe le temps que son parent vienne le chercher. Bien que le moniteur devra porter un équipement de protection complet, il veillera à dédramatiser la situation. **Lorsque vous allez récupérer votre enfant, vous devrez contacter la ligne Info-coronavirus au 1-877-644-4545.** De notre côté, nous contacterons également la ligne info-coronavirus et nous suivrons les indications données par la Direction de la santé publique.

## Procédures à suivre si un moniteur présente des symptômes liés à la COVID-19

Si un moniteur présente des symptômes liés à la COVID-19, il ne pourra se présenter sur son lieu de travail. Un moniteur remplaçant sera donc responsable du groupe pour la journée. Nous contacterons la ligne Info-coronavirus afin de suivre les indications données par la Direction de la santé publique.

## Système de communication

Les parents seront invités à consulter l'onglet du « Journal du camp Splash » pour connaître les activités spéciales réalisées par le groupe de leur enfant chaque semaine. Par exemple, si un déplacement aux jeux d'eau est prévu durant la semaine, vous en serez informés dans notre journal. Il est à noter que les moniteurs afficheront dans le journal seulement les activités nécessitant d'apporter quelque chose de spécial au camp de jour, mais que la majorité de nos activités sont faites avec le matériel déjà disponible sur nos sites.

Dans le but de réduire les contacts de proximité, les responsables vous communiqueront toutes informations importantes concernant votre enfant par téléphone. Le numéro de téléphone d'urgence dans la fiche santé de l'enfant sera priorisé pour vous joindre.

Pour toutes modifications à nos modes de fonctionnement, nous vous tiendrons informés à l'aide de communiqués. Ils seront publiés sur les réseaux sociaux ainsi que sur le site web de la Ville de Saint-Constant.

## Inscription à partir du 15 juin 2020

Puisque le portail d'inscription est désormais fermé, une procédure d'inscription par téléphone sera mise en place pour répondre aux parents désirant inscrire leurs enfants au camp de jour. Seulement quelques places sont encore disponibles, sur certains sites, pour certaines semaines. **Tant que toutes ces places ne seront pas comblées, la possibilité d'inscrire votre enfant par téléphone sera possible, et ce, jusqu'au lundi 3 août. Le camp de jour continue d'accepter les inscriptions pour une semaine jusqu'au lundi précédant la semaine désirée. Par exemple, pour la semaine débutant le lundi 29 juin, les inscriptions seront acceptées jusqu'au lundi 22 juin maximum, comme précédemment annoncé dans les modalités d'inscriptions au camp de jour.**

Avant de procéder à l'inscription par téléphone, le parent doit s'assurer de deux choses :

1. Avoir le numéro de carte citoyen des enfants à inscrire, ainsi que le numéro de sa propre carte citoyenne. Pour faire créer sa carte citoyenne, le parent doit contacter le Service des loisirs au poste 7200;
2. Avoir rempli toutes les fiches santé en ligne pour tous les enfants à inscrire.

Pour procéder à une inscription au camp de jour, le parent doit :

1. Téléphoner au bureau du camp de jour lors des heures d'ouverture au 450-638-2010 poste 7220; entre 8 h et 17 h (du 15 au 19 juin) et entre 6 h 30 et 18 h (du 22 juin au 3 août);
2. Discuter de ses besoins avec la personne jointe et convenir des semaines convoitées selon les places encore disponibles;
3. Confirmer l'inscription auprès de la personne jointe ainsi que le montant total à payer;
4. Procéder à un premier versement du montant total à rendre dans les 3 jours ouvrables, si la date du 31 juillet n'est pas dépassée. Le montant total du camp de jour doit être payé avant le vendredi 31 juillet. Si la date

du 31 juillet est dépassée, le parent doit rendre la totalité du montant à payer dans les 3 jours ouvrables, la possibilité de faire plusieurs versements n'est donc pas possible.

**Pour toutes les inscriptions dont au moins le premier versement n'est pas rendu dans les 3 jours ouvrables, le Service des loisirs se verra dans l'obligation d'annuler la totalité des semaines d'inscriptions des enfants. Les places seront libérées aux autres citoyens désirant utiliser notre service.**

#### Heures d'ouverture du bureau du camp de jour

Période	Lundi, mardi, mercredi et jeudi	Vendredi
15 au 19 juin	8h à 17h	8h à 13h
22 juin au 3 août	6h30 à 18h	6h30 à 18h

Au besoin, vous devrez prendre rendez-vous avec l'équipe du camp de jour afin d'effectuer l'inscription des enfants en personne. Vous pourrez également prendre rendez-vous pour payer à l'aide de votre carte débit. **Aucun citoyen ne pourra se présenter au centre municipal sans prise de rendez-vous.**

Il est à noter que toutes les modalités d'inscription et de paiements précédemment annoncées continuent de s'appliquer pour les inscriptions téléphoniques.

### Modalités d'inscription et de paiements

En raison de la capacité réduite sur les sites de camp de jour, le principe du « premier arrivé, premier servi » sera appliqué lors de la période d'inscription. Si les places sont complètes, il sera possible de vous inscrire sur une liste d'attente. Si des places se libèrent, l'équipe du camp de jour vous contactera par téléphone directement.

Pour toutes les inscriptions faites à partir du 15 juin, un premier versement du montant total à rendre devra être fait dans les 3 jours ouvrables, si la date du 31 juillet n'est pas dépassée. Le montant total du camp de jour doit être payé avant le vendredi 31 juillet. Si la date du 31 juillet est dépassée, le parent doit rendre la totalité du montant à payer dans les 3 jours ouvrables, la possibilité de faire plusieurs versements n'est donc pas possible. **Pour toutes les inscriptions dont au moins le premier versement n'est pas rendu dans les 3 jours ouvrables, le Service des loisirs se verra dans l'obligation d'annuler la totalité des semaines d'inscriptions des enfants. Les places seront libérées aux autres citoyens désirant utiliser notre service.**

Les frais peuvent être acquittés par chèque ou par argent comptant. Les chèques doivent être postdatés aux dates suivantes :

- ✓ Date du jour de l'inscription;
- ✓ 3 juillet;
- ✓ 31 juillet 2020.

Les chèques ainsi que l'argent comptant pourront être mis dans une enveloppe et déposés dans la chute à documents sécurisée se trouvant à la gauche de la porte d'entrée du centre municipal (160, boul. Monchamp). Afin de confirmer la réception de votre paiement, un appel téléphonique vous sera acheminé dans les jours suivants celui-ci.

Pour les parents désirant acquitter les frais du camp de jour en payant par Interac, il sera obligatoire de prendre un rendez-vous avec un membre de l'équipe du camp de jour en téléphonant au poste 7220. Les paiements par Interac sont acceptés uniquement au centre municipal (160 boul. Monchamp).

Toute demande de remboursement devra être **faite au plus tard le 29 juin, 12h**. Aucun remboursement ne sera possible après cette période, sauf sur présentation d'un billet médical. Pour toute demande de remboursement, des frais administratifs de 15 \$ seront retenus. Si l'enfant a reçu son chandail, les frais seront de 20 \$.

**De plus, il est important de noter que toute demande de modification à l'inscription originale (changement de semaine, de site, ajout de semaine, modification des options de service de garde ou autres) engendrera des frais administratifs de 15 \$. Le camp de jour continue d'accepter les inscriptions pour une semaine jusqu'au lundi précédant la semaine désirée. Par exemple, pour la semaine débutant le lundi 29 juin, les inscriptions seront acceptées jusqu'au lundi 22 juin maximum, comme précédemment annoncé dans les modalités d'inscriptions au camp de jour.**

## Code de vie 2020

Soucieux de la qualité de vie de ses participants, le Service des loisirs a mis sur pied un code de vie inspiré des écoles sur le territoire de notre municipalité. Vous devez, lors de l'inscription, prendre connaissance de ce code et en faire part à votre enfant. En cas de non-respect des règles et consignes de ce code, des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion définitive peuvent être appliquées.

Cette année, les comportements allant à l'encontre de l'article 1 du code de vie, soit *J'agis avec sécurité*, incluront également le non-respect délibéré de l'étiquette respiratoire et de l'action de cracher volontairement sur les autres ou sur le matériel du camp.

### Pour nous joindre :

450 638-2010 poste 7220

campdejour@saint-constant.ca

## Mesures de protection COVID-19 – Acceptation du risque Camp Splash de la Ville de Saint-Constant

Dans un contexte de pandémie de COVID-19, le Camp de jour Splash de la Ville de Saint-Constant a mis en place les mesures de protection détaillées dans son *Guide aux parents* et dans le *Communiqué aux parents* afin de minimiser le risque de contagion et de propagation du virus.

Il est de la responsabilité de toute personne, notamment les campeurs et leurs parents ou tuteurs, de respecter les mesures de protection mises en place par le Camp de jour Splash de la Ville de Saint-Constant.

J'ai pris connaissance du *Guide aux parents* ainsi que du *Communiqué aux parents* et je m'engage à m'y conformer. J'ai discuté du document avec mon enfant, je lui ai expliqué en quoi consistent les mesures et je l'ai informé de l'importance de les respecter. Je comprends et accepte que le Camp de jour Splash de la Ville de Saint-Constant ne pourra garantir un milieu sans COVID-19, qui soit exempt de contamination ou de contagion.

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Signature du parent : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_